



PLU DE METZ : LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

METZ « VILLE JARDIN » : UNE NATURE STRUCTURANTE ET ATTRACTIVE



La ville de Metz a engagé la révision de son PLU en février 2017. Cette démarche constitue une opportunité pour revisiter le projet de territoire de la commune et conforter son rôle dans la dynamique de la Métropole. Chargée d'élaborer le diagnostic territorial, l'AGURAM propose, à travers plusieurs Repèr' thématiques, de saisir rapidement ses principaux enseignements et les enjeux de développement de ce territoire.

Metz « ville jardin » est réputée pour la qualité de son cadre de vie et de ses espaces publics. Cette singularité est l'héritage de politiques volontaristes menées depuis de nombreuses décennies **en faveur de l'écologie urbaine et de la valorisation de la nature en ville.**

Issue de la fusion progressive de plusieurs faubourgs et villages limitrophes, Metz présente **une grande diversité d'ambiances urbaines** allant du cœur métropolitain dense et multifonctionnel aux quartiers périurbains à dominante résidentielle. La présence d'importants espaces agricoles et naturels sur le ban communal permet à la commune de mener une politique propre de préservation et de valorisation en la matière.

Ce Repèr' répond à plusieurs questions pour mieux comprendre les rôles de la « nature à Metz ».

- ◆ Comment se caractérisent les espaces naturels et agricoles présents sur la commune ?
- ◆ Composés notamment de cœurs d'îlots végétalisés ou d'espaces verts publics, quelles sont les spécificités de la nature présente en ville ?
- ◆ Contribuant à la qualité du cadre de vie messin et à son attractivité, dans quelle mesure ces espaces sont-ils mis au service des habitants ?

Représentant environ 1 000 ha, **les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) occupent près d' ¼ de la superficie totale de la ville.**

◇ Des espaces cultivés qui structurent les paysages de la ville-centre

Positionnés principalement aux franges de l'enveloppe urbaine, les terres cultivées (environ 10 % de la superficie communale) assurent la transition entre les espaces urbanisés et le plateau lorrain sur les parties Nord et Est de la commune (Hauts de Vallières, Technopôle). D'importantes surfaces agricoles sont également présentes dans la vallée de la Seille à Magny. Des espaces cultivés de petite taille, essentiellement destinés au maraîchage, subsistent encore à Metz-Nord et Devant-lès-Ponts ou réinvestissent l'espace urbain à l'image de la ferme urbaine de Borny.

A l'instar de nombreuses communes de la Métropole, **Metz est en mesure de mener des actions spécifiques en matière de productions agricoles.** Cette situation, qui constitue une particularité parmi les villes-centre de l'hexagone, est un réel atout pour l'attractivité et la qualité du cadre de vie des messins.

◇ Entre espaces naturels et mise en scène de la nature en ville

Les espaces boisés occupent environ 150 ha du ban communal. Ils sont principalement constitués de bois (Macabée, Saint-Clément et Leussiotte) ou sont liés à d'anciens sites militaires comme les forts de Queuleu, des Bordes ou de Bellecroix. Ce patrimoine naturel est également composé de haies, d'alignements d'arbres le long des voies de circulation et sur les berges des cours d'eau.

De nombreux vergers subsistent toujours sur la commune principalement dans les secteurs de Vallières, Magny et Devant-lès-Ponts. Ces espaces représentent environ 70 ha mais une majorité d'entre eux est en cours d'enfrichement.

Contribuant à la présence de la nature en ville, les cours d'eau et les milieux humides sont nombreux et diversifiés sur la commune. La Moselle et la Seille, mais également les ruisseaux (Vallières, Saint-Pierre ou de la Cheneau par exemple), structurent l'espace communal et assurent une présence de la nature, parfois mise en scène, au cœur du tissu urbain.



Un tissu urbain composé d'1/4 d'espaces végétalisés



Un ban communal composé d'1/4 d'espaces NAF

La ville compte 9 000 arbres d'alignement / 23 000 arbres de parcs / 21 ensembles d'arbres remarquables / 75 ha de boisements



Jardin des Régates et Parc de l'Esplanade

◇ Des ambiances urbaines diversifiées au sein des quartiers

Véritable ville-jardin, **un quart du tissu urbain de Metz est occupé par des espaces végétalisés.** Principalement composés de parcs (Cavalerie, Seille, Gloucester) et jardins publics (Tanneurs, Boufflers), ces espaces comptent également des jardins familiaux, d'anciens vergers en friche, les berges arborées des cours d'eau ou encore les forts. La ville-centre de l'agglomération compte des quartiers aux ambiances urbaines diversifiées. Ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- ◆ les quartiers centraux, où la présence de la nature est majoritairement liée aux jardins et parcs publics (Ancienne et Nouvelle ville, Les Îles, Sablon) ainsi qu'aux cœurs d'îlots végétalisés ou aux anciens vergers en friche (Sablon, Plantières / Queuleu, Devant-lès-Ponts) ;
- ◆ les quartiers péricentraux, connectés aux secteurs périurbains et agricoles. Les espaces naturels, agricoles et forestiers y sont très représentés et composés de vergers, de terres cultivées et d'espaces boisés (Grigy / Technopôle, Magny).

Composés de cours d'eau, d'espaces boisés ou de terres cultivées, les espaces naturels et agricoles messins sont nombreux et variés. Ils accueillent une grande diversité d'espèces animales et végétales dont certaines sont protégées, comme le Cuivré des marais, papillon d'intérêt communautaire. **Au-delà de leur valeur écologique et environnementale, ces espaces participent activement au fonctionnement du territoire messin et rendent divers services à sa population.** En voici quelques exemples.

◇ Des espaces polyfonctionnels

Situées sur les bords de Seille, au sein des **jardins Jean-Marie PELT**, les roselières sont des habitats naturels privilégiés par le Blongios nain, espèce de héron migrateur. Agrémenté d'aires de jeux pour les enfants, les jardins constituent un lieu de promenade et de détente plébiscité par les messins. Caractéristique moins connue, cet équipement public a été aménagé pour **limiter le risque d'inondations**. En période de fortes précipitations, le parc stocke une grande partie des eaux rejoignant la Seille, réduisant également les coûts liés à la gestion des eaux pluviales. Enfin, les zones humides qui parsèment le parc permettent d'absorber une partie des pollutions et améliorent la qualité de l'eau de la rivière.



Blongios nain



Sentier inondé au parc de la Seille



Piste cyclable le long de la Cheneau



Ferme de Borny

En offrant des espaces de respiration et des paysages qualitatifs, **les cours d'eau** participent à la qualité du cadre de vie de la ville-centre. Ils constituent également des « corridors verts et bleus », supports de déplacements pour différentes espèces d'animaux (poissons, oiseaux, chauves-souris) mais également pour les habitants. **À l'image du ruisseau de la Cheneau, les pistes cyclables et cheminements piétons aménagés sur les berges renforcent le maillage d'infrastructures pour les déplacements doux** (piétons, cyclistes) et encouragent l'usage des modes actifs pour les loisirs, le travail ou les études.

Les milieux agricoles, situés aux franges de la ville (Magny ou Hauts de Vallières), mais également au cœur du tissu urbain (ferme de Borny, maraîchers à Devant-lès-Ponts et Metz-Nord), représentent **un potentiel agronomique et une activité économique reconnus**. Structurant fortement le territoire messin, ces espaces alimentent, dans certains cas, les circuits-courts. Par ailleurs, les prairies accueillent une grande diversité d'insectes, d'oiseaux, et parfois même une flore rare comme l'Euphorbe des marais (protégée au niveau régional).

Lieux de mémoire emblématiques de l'histoire locale, **les forts** sont des espaces privilégiés pour les activités de plein-air. En offrant des conditions similaires aux grottes, le fort de Queuleu constitue également un lieu privilégié par les chauves-souris (Sérotine commune ou Grand Rhinolophe) en période d'hibernation. Identifiés par le SCoTAM, **ces bâtisses et leurs boisements constituent des réservoirs de biodiversité à préserver**.

Les nombreux chemins d'exploitation agricoles sont également utilisés par les marcheurs, les joggeurs et les cyclistes.



QUE RETENIR ?

A l'image de la Métropole, Metz présente une grande diversité d'ambiances urbaines et naturelles. La ville-centre de l'agglomération se caractérise par une forte présence d'espaces naturels, agricoles et forestiers ce qui l'amène à partager des enjeux de préservation de ses franges avec les autres communes de son agglomération.

Cette présence singulière de la nature en ville participe fortement à l'identité et à l'attractivité de la ville-centre et de son agglomération. **Plus que le support d'une grande biodiversité, ces**

espaces polyfonctionnels doivent également être considérés pour les nombreux services qu'ils rendent aux habitants : qualité paysagère, espaces récréatifs, déplacements doux, pédagogie, production agricole et circuits courts, gestion des risques, réduction des pollutions.

Enfin, certains espaces porteurs de projets pédagogiques et innovants (CPN Coquelicots, ruchers et parcours pédagogiques,) font écho à la politique communautaire dans ce domaine.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Au même titre que de nombreuses communes de la Métropole, **Metz est confrontée à l'enjeu de la préservation des équilibres entre espaces urbanisés et milieux naturels et agricoles.** En effet, en lien avec sa position centrale dans l'armature urbaine, la ville-centre doit concilier des objectifs de développement impliquant une **consommation d'espaces**

maîtrisée et la **préservation de ses franges agricoles et naturelles**, conditions d'un développement durable de son territoire.

Le PLU en cours de révision constitue un outil privilégié pour répondre à ce double enjeu mais également pour donner du sens aux espaces de respiration présents dans le tissu urbain.



Dans la même série, retrouvez le Repèr' « Metz : un coeur d'agglomération en recomposition » sur www.aguram.org rubrique études/planification/POS-PLU



@agenceaguram

Directeur de la publication : Patricia GOUT

Étude réalisée par : M.Ph. CASALIS - chef de projet, M. SUAIRE, B. DEMONTY

Réalisation graphique et cartographique : Atelier Graphique AGURAM

Sources : fichiers fonciers (MAJIC), RPG, ONAS 2012, PLU de Metz, ville de Metz

Crédits photographiques : flypixel, oiseaux.net, ville de Metz, AGURAM

Date de parution : avril 2018

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

Immeuble Ecotech | 3 rue Marconi 57070 METZ |
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org |